

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2023

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en téléphonant au numéro sans frais 1-800-387-0615, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1, en visitant notre site Web à l'adresse www.placementsmackenzie.com ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Des exemplaires des états financiers annuels ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du FNB.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie (le « FNB »), nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du FNB. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.



MACKENZIE
Placements

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	30 sept. 2023	31 mars 2023 (Audité)
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	460 275	424 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	7 456
Intérêts courus à recevoir	6 167	6 016
Dividendes à recevoir	–	–
Sommes à recevoir pour placements vendus	1 243	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–	–
Sommes à recevoir du gestionnaire	39	1
Marge sur instruments dérivés	12	11
Actifs dérivés	333	305
Total de l'actif	468 069	437 948
PASSIF		
Passifs courants		
Dette bancaire	651	–
Sommes à payer pour placements achetés	658	–
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Distributions à verser	2 880	–
Sommes à payer au gestionnaire	202	181
Passifs dérivés	443	265
Total du passif	4 834	446
Actif net attribuable aux porteurs de parts	463 235	437 502

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2023 \$	2022 \$
Revenus		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	13 064	17 456
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(1 965)	(10 646)
Profit (perte) net(te) latent(e)	(15 782)	(35 583)
Autre	217	45
Total des revenus (pertes)	(4 466)	(28 728)
Charges (note 6)		
Frais de gestion	1 158	1 590
Rabais sur les frais de gestion	(1 076)	(1 596)
Intérêts débiteurs	101	66
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	17	9
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	201	70
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	201	70
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	(4 667)	(28 798)
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–	2
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	(4 667)	(28 800)

Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)

	par part		par série	
	30 sept. 2023	31 mars 2023 (Audité)	30 sept. 2023	31 mars 2023 (Audité)
Parts en \$ CA	77,21	81,02	463 235	437 502

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)

	par part		par série	
	2023	2022	2023	2022
Parts en \$ CA	(0,79)	(3,36)	(4 667)	(28 800)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	Parts en \$ CA	
	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS		
À l'ouverture	437 502	673 296
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	(4 667)	(28 800)
Distributions aux porteurs de parts :		
Revenu de placement	(17 258)	(14 539)
Gains en capital	–	–
Rabais sur les frais de gestion	(1 076)	(1 596)
Total des distributions aux porteurs de parts	(18 334)	(16 135)
Opérations sur les parts :		
Produit de l'émission de parts	48 734	11 309
Réinvestissement des distributions	–	–
Paievements au rachat de parts	–	–
Total des opérations sur les parts	48 734	11 309
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	25 733	(33 626)
À la clôture	463 235	639 670
Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :		
Parts en circulation, à l'ouverture	5 400	8 500
Émises	600	150
Réinvestissement des distributions	–	–
Rachetées	–	–
Parts en circulation, à la clôture	6 000	8 650

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 30 septembre (en milliers de \$)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	(4 667)	(28 800)
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	1 892	9 183
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	15 782	35 583
Achat de placements	(162 438)	(134 050)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	108 083	129 533
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(190)	(448)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	21	(25)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(41 517)	10 976
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts	48 734	11 309
Paievements au rachat de parts	–	–
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(15 454)	(16 135)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	33 280	(4 826)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 237)	6 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	7 456	10 984
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	130	465
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	(651)	17 599
Trésorerie	–	17 599
Équivalents de trésorerie	–	–
Dette bancaire	(651)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	(651)	17 599
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	–	–
Impôts étrangers payés	–	2
Intérêts reçus	12 969	17 008
Intérêts versés	101	66

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 30 septembre 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS					
Banque asiatique de développement 12,75 % 03-03-2025	Suprationales	s.o.	5 500 000 000 COP	1 649	1 833
Banque asiatique de développement 6,30 % 13-12-2028	Suprationales	s.o.	680 000 000 IDR	56	60
Banque asiatique de développement 7,80 % 15-03-2034	Suprationales	s.o.	13 740 000 000 IDR	1 254	1 343
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures 4,50 % 03-11-2023	Suprationales	s.o.	50 000 000 MXN	3 022	3 871
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures 2,75 % 12-03-2024	Suprationales	s.o.	25 000 000 PHP	553	590
Banque de développement de Chine 2,59 % 17-03-2025	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	977	931
Banque de développement de Chine 2,89 % 22-06-2025	Chine	Gouvernements étrangers	20 000 000 CNY	3 977	3 744
Banque de développement de Chine 3,23 % 27-11-2025	Chine	Gouvernements étrangers	8 950 000 CNY	1 690	1 684
Banque de développement de Chine 3,30 % 03-03-2026	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	412	379
Banque de développement de Chine 2,83 % 10-09-2026	Chine	Gouvernements étrangers	3 000 000 CNY	578	563
Banque de développement de Chine 2,65 % 24-02-2027	Chine	Gouvernements étrangers	10 000 000 CNY	1 953	1 866
Banque de développement de Chine 3,45 % 20-09-2029	Chine	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	205	193
Banque de développement de Chine 3,70 % 20-10-2030	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	991	984
Banque de développement de Chine 3,41 % 07-06-2031	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	1 000	963
Corporación Andina de Fomento 8,50 % 08-03-2028	Suprationales	s.o.	10 000 000 MXN	648	698
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 18,50 % 02-10-2023	Suprationales	s.o.	440 000 TRL	88	22
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 2,00 % 05-02-2024	Suprationales	s.o.	215 000 000 PHP	5 437	5 089
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 16,50 % 18-06-2024	Suprationales	s.o.	3 000 000 TRL	362	124
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 0,84 % 26-06-2024	Suprationales	s.o.	151 000 000 HUF	400	520
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 5,60 % 30-01-2025	Suprationales	s.o.	5 000 000 000 IDR	448	436
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 5,08 % 15-12-2025	Suprationales	s.o.	50 000 000 MXN	3 017	3 431
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, taux variable 14-04-2026	Suprationales	s.o.	1 000 000 USD	1 361	1 357
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 0 % 29-10-2026	Suprationales	s.o.	28 100 000 MXN	1 406	1 540
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 5,13 % 01-05-2027	Royaume-Uni	Sociétés – Non convertibles	100 000 000 000 IDR	8 013	8 454
Banque européenne d'investissement 7,75 % 30-01-2025	Suprationales	s.o.	25 000 000 MXN	1 699	1 854
Banque d'exportation et d'importation de Corée 8,00 % 15-05-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	30 000 000 000 IDR	2 712	2 651
Banque d'exportation et d'importation de Corée 7,25 % 07-12-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	11 300 000 000 IDR	1 024	1 001
Banque d'exportation et d'importation de Corée 6,50 % 07-03-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	15 100 000 000 IDR	1 387	1 326
Banque d'exportation et d'importation de Corée 3,70 % 23-03-2026	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	93 000 000 PHP	2 181	2 105
Banque d'exportation et d'importation de Corée 7,93 % 30-07-2026	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	12 070 000 MXN	785	856
The Goldman Sachs Group Inc., taux variable 29-11-2023	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	2 500 000 USD	3 402	3 402
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2025	Brésil	Gouvernements étrangers	14 000 000 BRL	3 956	3 840
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2027	Brésil	Gouvernements étrangers	15 000 000 BRL	3 853	4 063
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2029	Brésil	Gouvernements étrangers	20 000 000 BRL	4 914	5 271
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2031	Brésil	Gouvernements étrangers	11 000 000 BRL	2 712	2 842
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2033	Brésil	Gouvernements étrangers	13 000 000 BRL	2 886	3 296
Gouvernement du Chili 2,50 % 01-03-2025	Chili	Gouvernements étrangers	1 025 000 000 CLP	1 689	1 483
Gouvernement du Chili 4,50 % 01-03-2026	Chili	Gouvernements étrangers	640 000 000 CLP	1 168	936
Gouvernement du Chili 2,30 % 01-10-2028	Chili	Gouvernements étrangers	1 215 000 000 CLP	1 725	1 567
Gouvernement du Chili 4,70 % 01-09-2030	Chili	Gouvernements étrangers	440 000 000 CLP	828	617
Gouvernement du Chili 2,80 % 01-10-2033	Chili	Gouvernements étrangers	1 515 000 000 CLP	1 871	1 781
Gouvernement du Chili 5,00 % 01-03-2035	Chili	Gouvernements étrangers	55 000 000 CLP	118	78
Gouvernement du Chili 5,30 % 01-11-2037 144A	Chili	Gouvernements étrangers	245 000 000 CLP	373	357
Gouvernement du Chili 6,00 % 01-01-2043	Chili	Gouvernements étrangers	750 000 000 CLP	1 518	1 168
Gouvernement du Chili 5,10 % 15-07-2050	Chili	Gouvernements étrangers	340 000 000 CLP	594	467
Gouvernement de la Chine 3,02 % 22-10-2025	Chine	Gouvernements étrangers	9 000 000 CNY	1 765	1 698
Gouvernement de la Chine 3,03 % 11-03-2026	Chine	Gouvernements étrangers	22 000 000 CNY	4 318	4 161
Gouvernement de la Chine 2,62 % 15-04-2028	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	368	373
Gouvernement de la Chine 3,01 % 13-05-2028	Chine	Gouvernements étrangers	31 000 000 CNY	6 055	5 881
Gouvernement de la Chine 2,62 % 25-09-2029	Chine	Gouvernements étrangers	10 000 000 CNY	1 850	1 853
Gouvernement de la Chine 2,79 % 15-12-2029	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	392	374

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 30 septembre 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement de la Chine 2,77 % 24-06-2030	Chine	Gouvernements étrangers	4 000 000 CNY	786	747
Gouvernement de la Chine 3,27 % 19-11-2030	Chine	Gouvernements étrangers	8 000 000 CNY	1 597	1 552
Gouvernement de la Chine 3,02 % 27-05-2031	Chine	Gouvernements étrangers	7 000 000 CNY	1 390	1 331
Gouvernement de la Chine 2,75 % 17-02-2032	Chine	Gouvernements étrangers	8 000 000 CNY	1 519	1 488
Gouvernement de la Chine 2,69 % 15-08-2032	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	925	925
Gouvernement de la Chine 2,60 % 01-09-2032	Chine	Gouvernements étrangers	3 000 000 CNY	571	551
Gouvernement de la Chine 2,80 % 15-11-2032	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	979	934
Gouvernement de la Chine 2,88 % 25-02-2033	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	371	377
Gouvernement de la Chine 3,96 % 16-08-2040	Chine	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	220	213
Gouvernement de la Chine 4,50 % 23-06-2041	Chine	Gouvernements étrangers	6 000 000 CNY	1 405	1 383
Gouvernement de la Chine 3,52 % 25-04-2046	Chine	Gouvernements étrangers	3 000 000 CNY	590	603
Gouvernement de la Chine 3,39 % 16-03-2050	Chine	Gouvernements étrangers	4 000 000 CNY	768	785
Gouvernement de la Chine 3,81 % 14-09-2050	Chine	Gouvernements étrangers	16 000 000 CNY	3 294	3 373
Gouvernement de la Chine 3,53 % 18-10-2051	Chine	Gouvernements étrangers	10 000 000 CNY	1 976	2 018
Gouvernement de la Chine 3,32 % 15-04-2052	Chine	Gouvernements étrangers	6 000 000 CNY	1 190	1 171
Gouvernement de la Chine 3,76 % 22-03-2071	Chine	Gouvernements étrangers	4 000 000 CNY	812	869
Gouvernement de la Chine 3,40 % 17-07-2072	Chine	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	193	200
Gouvernement de la Colombie 7,50 % 26-08-2026	Colombie	Gouvernements étrangers	5 477 000 000 COP	2 039	1 678
Gouvernement de la Colombie 5,75 % 03-11-2027	Colombie	Gouvernements étrangers	3 540 800 000 COP	1 049	982
Gouvernement de la Colombie 6,00 % 28-04-2028	Colombie	Gouvernements étrangers	6 718 600 000 COP	2 214	1 846
Gouvernement de la Colombie 7,75 % 18-09-2030	Colombie	Gouvernements étrangers	4 842 200 000 COP	1 531	1 347
Gouvernement de la Colombie 7,00 % 26-03-2031	Colombie	Gouvernements étrangers	5 697 000 000 COP	1 422	1 488
Gouvernement de la Colombie 7,00 % 30-06-2032	Colombie	Gouvernements étrangers	5 930 100 000 COP	1 846	1 490
Gouvernement de la Colombie 13,25 % 09-02-2033	Colombie	Gouvernements étrangers	713 200 000 COP	267	257
Gouvernement de la Colombie 7,25 % 18-10-2034	Colombie	Gouvernements étrangers	4 687 000 000 COP	1 465	1 136
Gouvernement de la Colombie 6,25 % 09-07-2036	Colombie	Gouvernements étrangers	5 788 200 000 COP	1 312	1 239
Gouvernement de la Colombie 9,25 % 28-05-2042	Colombie	Gouvernements étrangers	4 191 500 000 COP	1 046	1 110
Gouvernement de la Colombie 7,25 % 26-10-2050	Colombie	Gouvernements étrangers	4 596 200 000 COP	1 124	961
Gouvernement de la République tchèque 0 % 12-12-2024	République tchèque	Gouvernements étrangers	52 910 000 CZK	2 915	2 938
Gouvernement de la République tchèque 6,00 % 26-02-2026	République tchèque	Gouvernements étrangers	8 990 000 CZK	509	546
Gouvernement de la République tchèque 0,25 % 10-02-2027	République tchèque	Gouvernements étrangers	111 140 000 CZK	5 805	5 630
Gouvernement de la République tchèque 5,50 % 12-12-2028	République tchèque	Gouvernements étrangers	16 650 000 CZK	1 098	1 017
Gouvernement de la République tchèque 0,05 % 29-11-2029	République tchèque	Gouvernements étrangers	82 450 000 CZK	3 985	3 667
Gouvernement de la République tchèque 5,00 % 30-09-2030	République tchèque	Gouvernements étrangers	12 570 000 CZK	812	752
Gouvernement de la République tchèque 1,20 % 13-03-2031	République tchèque	Gouvernements étrangers	15 270 000 CZK	818	703
Gouvernement de la République tchèque 1,75 % 23-06-2032	République tchèque	Gouvernements étrangers	82 520 000 CZK	3 686	3 854
Gouvernement de la République tchèque 4,90 % 14-04-2034	République tchèque	Gouvernements étrangers	16 820 000 CZK	1 082	1 001
Gouvernement de la République tchèque 3,50 % 30-05-2035	République tchèque	Gouvernements étrangers	8 170 000 CZK	466	428
Gouvernement de la République tchèque 1,95 % 30-07-2037	République tchèque	Gouvernements étrangers	23 460 000 CZK	974	994
Gouvernement de la République tchèque 1,50 % 24-04-2040	République tchèque	Gouvernements étrangers	10 980 000 CZK	529	405
Gouvernement de la Hongrie 5,50 % 24-06-2025	Hongrie	Gouvernements étrangers	284 400 000 HUF	1 324	1 001
Gouvernement de la Hongrie 1,00 % 26-11-2025	Hongrie	Gouvernements étrangers	295 980 000 HUF	999	945
Gouvernement de la Hongrie 1,50 % 22-04-2026	Hongrie	Gouvernements étrangers	375 940 000 HUF	1 559	1 187
Gouvernement de la Hongrie 1,50 % 26-08-2026	Hongrie	Gouvernements étrangers	171 210 000 HUF	525	529
Gouvernement de la Hongrie 2,75 % 22-12-2026	Hongrie	Gouvernements étrangers	95 780 000 HUF	299	302
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 27-10-2027	Hongrie	Gouvernements étrangers	143 860 000 HUF	550	447
Gouvernement de la Hongrie 4,50 % 23-03-2028	Hongrie	Gouvernements étrangers	212 780 000 HUF	581	695
Gouvernement de la Hongrie 6,75 % 22-10-2028	Hongrie	Gouvernements étrangers	364 590 000 HUF	1 931	1 302
Gouvernement de la Hongrie 2,00 % 23-05-2029	Hongrie	Gouvernements étrangers	7 410 000 HUF	22	21
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 21-08-2030	Hongrie	Gouvernements étrangers	439 940 000 HUF	1 778	1 256
Gouvernement de la Hongrie 3,25 % 22-10-2031	Hongrie	Gouvernements étrangers	114 580 000 HUF	492	323
Gouvernement de la Hongrie 4,75 % 24-11-2032	Hongrie	Gouvernements étrangers	134 600 000 HUF	370	412
Gouvernement de la Hongrie 2,25 % 20-04-2033	Hongrie	Gouvernements étrangers	195 810 000 HUF	506	487
Gouvernement de la Hongrie 2,25 % 22-06-2034	Hongrie	Gouvernements étrangers	206 410 000 HUF	632	491
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 27-10-2038	Hongrie	Gouvernements étrangers	308 700 000 HUF	942	700
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 25-04-2041	Hongrie	Gouvernements étrangers	17 100 000 HUF	55	37
Gouvernement de l'Indonésie 6,13 % 15-05-2028, FR64	Indonésie	Gouvernements étrangers	51 859 000 000 IDR	4 560	4 498
Gouvernement de l'Indonésie 6,50 % 15-02-2031	Indonésie	Gouvernements étrangers	67 762 000 000 IDR	6 024	5 848
Gouvernement de l'Indonésie 6,38 % 15-04-2032	Indonésie	Gouvernements étrangers	25 075 000 000 IDR	2 085	2 152
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-08-2032	Indonésie	Gouvernements étrangers	10 846 000 000 IDR	984	994
Gouvernement de l'Indonésie 6,63 % 15-05-2033	Indonésie	Gouvernements étrangers	76 647 000 000 IDR	6 768	6 668
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-06-2035	Indonésie	Gouvernements étrangers	21 183 000 000 IDR	1 933	1 953
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-05-2038	Indonésie	Gouvernements étrangers	12 182 000 000 IDR	1 088	1 124
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-04-2040	Indonésie	Gouvernements étrangers	3 750 000 000 IDR	343	345

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 30 septembre 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement de l'Indonésie 8,75 % 15-02-2044	Indonésie	Gouvernements étrangers	53 688 000 000 IDR	5 518	5 683
Gouvernement de l'Indonésie 7,38 % 15-05-2048	Indonésie	Gouvernements étrangers	10 671 000 000 IDR	977	985
Gouvernement de l'Indonésie 6,88 % 15-08-2051	Indonésie	Gouvernements étrangers	9 057 000 000 IDR	762	787
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-03-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	450 180 000 KOR	541	450
Gouvernement de la Corée du Sud 1,38 % 10-09-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	3 606 100 000 KOR	3 446	3 554
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-03-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	4 882 570 000 KOR	5 094	4 762
Gouvernement de la Corée du Sud 1,13 % 10-09-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 543 710 000 KOR	1 490	1 475
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-12-2026	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	8 252 390 000 KOR	8 374	7 719
Gouvernement de la Corée du Sud 2,38 % 10-12-2027	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 699 990 000 KOR	1 651	1 611
Gouvernement de la Corée du Sud 2,63 % 10-06-2028	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	226 410 000 KOR	224	215
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-06-2029	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	2 848 310 000 KOR	2 968	2 568
Gouvernement de la Corée du Sud 1,38 % 10-12-2029	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	2 214 800 000 KOR	2 213	1 920
Gouvernement de la Corée du Sud 1,38 % 10-06-2030	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	440 700 000 KOR	489	377
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-12-2030	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	4 544 470 000 KOR	4 057	3 880
Gouvernement de la Corée du Sud 2,00 % 10-06-2031	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	459 520 000 KOR	421	403
Gouvernement de la Corée du Sud 3,38 % 10-06-2032	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	339 000 000 KOR	323	326
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-09-2036	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	4 079 680 000 KOR	3 844	3 064
Gouvernement de la Corée du Sud 1,13 % 10-09-2039	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	4 988 300 000 KOR	4 292	3 333
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-09-2040	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 438 100 000 KOR	1 011	1 008
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-09-2041	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	254 940 000 KOR	203	188
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-03-2050	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	11 175 300 000 KOR	9 393	6 781
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-03-2051	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	2 655 920 000 KOR	1 960	1 759
Gouvernement de la Corée du Sud 2,50 % 10-03-2052	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	735 260 000 KOR	573	561
Gouvernement de la Corée du Sud 2,00 % 10-09-2068	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	375 800 000 KOR	454	228
Gouvernement de la Corée du Sud 1,63 % 10-09-2070	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	462 000 000 KOR	318	241
Gouvernement de la Malaisie 3,66 % 15-10-2024	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 912 000 MYR	1 501	1 422
Gouvernement de la Malaisie 3,88 % 14-03-2025	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 453 000 MYR	1 941	1 880
Gouvernement de la Malaisie 4,13 % 15-08-2025	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 307 000 MYR	436	383
Gouvernement de la Malaisie 3,955 % 15-09-2025	Malaisie	Gouvernements étrangers	950 000 MYR	278	277
Gouvernement de la Malaisie 3,73 % 31-03-2026	Malaisie	Gouvernements étrangers	3 088 000 MYR	1 019	895
Gouvernement de la Malaisie 4,39 % 15-04-2026	Malaisie	Gouvernements étrangers	8 643 000 MYR	2 952	2 544
Gouvernement de la Malaisie 3,91 % 15-07-2026	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 955 000 MYR	1 681	1 446
Gouvernement de la Malaisie 4,26 % 26-07-2027	Malaisie	Gouvernements étrangers	2 556 000 MYR	858	752
Gouvernement de la Malaisie 3,42 % 30-09-2027	Malaisie	Gouvernements étrangers	16 350 000 MYR	5 043	4 667
Gouvernement de la Malaisie 3,73 % 15-06-2028	Malaisie	Gouvernements étrangers	13 557 000 MYR	4 171	3 913
Gouvernement de la Malaisie 3,89 % 15-08-2029	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 019 000 MYR	304	294
Gouvernement de la Malaisie 4,50 % 15-04-2030	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 960 000 MYR	1 722	1 486
Gouvernement de la Malaisie 3,47 % 15-10-2030	Malaisie	Gouvernements étrangers	14 287 000 MYR	4 567	4 017
Gouvernement de la Malaisie 3,58 % 15-07-2032	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 565 000 MYR	1 978	1 838
Gouvernement de la Malaisie 4,19 % 07-10-2032	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 559 000 MYR	1 335	1 334
Gouvernement de la Malaisie 4,72 % 15-06-2033	Malaisie	Gouvernements étrangers	7 383 000 MYR	2 458	2 255
Gouvernement de la Malaisie 4,64 % 07-11-2033	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 627 000 MYR	2 040	1 717
Gouvernement de la Malaisie 4,12 % 30-11-2034	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 007 000 MYR	1 648	1 449
Gouvernement de la Malaisie 4,25 % 31-05-2035	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 047 000 MYR	1 814	1 771
Gouvernement de la Malaisie 4,76 % 07-04-2037	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 877 000 MYR	2 518	2 108
Gouvernement de la Malaisie 4,47 % 15-09-2039	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 798 000 MYR	1 934	1 712
Gouvernement de la Malaisie 3,76 % 22-05-2040	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 540 000 MYR	444	418
Gouvernement de la Malaisie 4,42 % 30-09-2041	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 853 000 MYR	546	543
Gouvernement de la Malaisie 4,70 % 15-10-2042	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 341 000 MYR	447	408
Gouvernement de la Malaisie 4,94 % 30-09-2043	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 135 000 MYR	1 764	1 593
Gouvernement de la Malaisie 4,74 % 15-03-2046	Malaisie	Gouvernements étrangers	3 726 000 MYR	1 228	1 127
Gouvernement de la Malaisie 4,92 % 06-07-2048	Malaisie	Gouvernements étrangers	3 182 000 MYR	1 138	980
Gouvernement de la Malaisie 4,64 % 15-11-2049	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 497 000 MYR	2 038	1 919
Gouvernement de la Malaisie 4,07 % 15-06-2050	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 354 000 MYR	1 548	1 449
Gouvernement du Mexique 5,75 % 05-03-2026	Mexique	Gouvernements étrangers	36 360 000 MXN	2 240	2 544
Gouvernement du Mexique 5,50 % 04-03-2027	Mexique	Gouvernements étrangers	20 940 000 MXN	1 268	1 406
Gouvernement du Mexique 7,50 % 03-06-2027	Mexique	Gouvernements étrangers	43 050 000 MXN	2 839	3 066
Gouvernement du Mexique 8,50 % 31-05-2029	Mexique	Gouvernements étrangers	47 800 000 MXN	3 272	3 486
Gouvernement du Mexique 7,75 % 29-05-2031	Mexique	Gouvernements étrangers	78 300 000 MXN	5 305	5 378
Gouvernement du Mexique 7,50 % 26-05-2033	Mexique	Gouvernements étrangers	8 480 000 MXN	580	562
Gouvernement du Mexique 7,75 % 23-11-2034	Mexique	Gouvernements étrangers	29 060 000 MXN	1 943	1 932
Gouvernement du Mexique 10,00 % 20-11-2036	Mexique	Gouvernements étrangers	12 470 000 MXN	1 034	976
Gouvernement du Mexique 8,50 % 18-11-2038	Mexique	Gouvernements étrangers	40 630 000 MXN	2 803	2 793
Gouvernement du Mexique 8,00 % 07-11-2047	Mexique	Gouvernements étrangers	46 870 000 MXN	3 166	3 008

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 30 septembre 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement du Mexique 8,00 % 31-07-2053	Mexique	Gouvernements étrangers	21 340 000 MXN	1 325	1 358
Gouvernement du Pérou 8,20 % 12-08-2026	Pérou	Gouvernements étrangers	1 573 000 PEN	654	593
Gouvernement du Pérou 6,35 % 12-08-2028	Pérou	Gouvernements étrangers	1 591 000 PEN	589	571
Gouvernement du Pérou 5,94 % 12-02-2029	Pérou	Gouvernements étrangers	3 800 000 PEN	1 417	1 324
Gouvernement du Pérou 6,95 % 12-08-2031	Pérou	Gouvernements étrangers	3 565 000 PEN	1 420	1 266
Gouvernement du Pérou 6,15 % 12-08-2032	Pérou	Gouvernements étrangers	3 341 000 PEN	1 210	1 116
Gouvernement du Pérou 7,30 % 12-08-2033	Pérou	Gouvernements étrangers	3 226 000 PEN	1 194	1 156
Gouvernement du Pérou 5,40 % 12-08-2034	Pérou	Gouvernements étrangers	2 988 000 PEN	1 002	916
Gouvernement du Pérou 6,90 % 12-08-2037	Pérou	Gouvernements étrangers	3 131 000 PEN	1 284	1 069
Gouvernement du Pérou 5,35 % 12-08-2040	Pérou	Gouvernements étrangers	1 792 000 PEN	546	516
Gouvernement du Pérou 6,85 % 12-02-2042	Pérou	Gouvernements étrangers	1 005 000 PEN	391	339
Gouvernement de la Roumanie 4,50 % 17-06-2024	Roumanie	Gouvernements étrangers	785 000 RON	260	224
Gouvernement de la Roumanie 3,70 % 25-11-2024	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 055 000 RON	306	297
Gouvernement de la Roumanie 4,75 % 24-02-2025	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 600 000 RON	1 074	1 018
Gouvernement de la Roumanie 3,65 % 28-07-2025	Roumanie	Gouvernements étrangers	2 085 000 RON	587	578
Gouvernement de la Roumanie 3,50 % 25-11-2025	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 325 000 RON	352	363
Gouvernement de la Roumanie 4,85 % 22-04-2026	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 985 000 RON	1 304	1 109
Gouvernement de la Roumanie 3,25 % 24-06-2026	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 295 000 RON	962	880
Gouvernement de la Roumanie 4,15 % 29-04-2028	Roumanie	Gouvernements étrangers	4 975 000 RON	1 501	1 311
Gouvernement de la Roumanie 8,75 % 30-10-2028	Roumanie	Gouvernements étrangers	740 000 RON	237	232
Gouvernement de la Roumanie 5,00 % 12-02-2029	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 000 000 RON	978	803
Gouvernement de la Roumanie 4,85 % 25-07-2029	Roumanie	Gouvernements étrangers	4 540 000 RON	1 077	1 202
Gouvernement de la Roumanie 8,00 % 29-04-2030	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 300 000 RON	403	397
Gouvernement de la Roumanie 4,15 % 24-10-2030	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 890 000 RON	471	470
Gouvernement de la Roumanie 3,65 % 24-09-2031	Roumanie	Gouvernements étrangers	2 860 000 RON	750	673
Gouvernement de la Roumanie 6,70 % 25-02-2032	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 805 000 RON	973	1 083
Gouvernement de la Roumanie 8,25 % 29-09-2032	Roumanie	Gouvernements étrangers	860 000 RON	258	268
Gouvernement de la Roumanie 4,75 % 11-10-2034	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 595 000 RON	880	863
Gouvernement de la Roumanie 4,25 % 28-04-2036	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 420 000 RON	291	316
Gouvernement de la Roumanie 7,90 % 24-02-2038	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 845 000 RON	599	573
Gouvernement de l'Afrique du Sud 10,50 % 21-12-2026	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	71 643 000 ZAR	6 574	5 296
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,00 % 31-01-2030	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	54 125 000 ZAR	4 113	3 391
Gouvernement de l'Afrique du Sud 7,00 % 28-02-2031	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	25 977 000 ZAR	1 787	1 464
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,25 % 31-03-2032	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	100 433 000 ZAR	7 196	5 882
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,88 % 28-02-2035	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	7 950 000 ZAR	465	450
Gouvernement de l'Afrique du Sud 6,25 % 31-03-2036	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	18 575 000 ZAR	973	816
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,50 % 31-01-2037	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	87 380 000 ZAR	6 389	4 592
Gouvernement de l'Afrique du Sud 9,00 % 31-01-2040	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	37 090 000 ZAR	2 700	1 964
Gouvernement de l'Afrique du Sud 6,50 % 28-02-2041	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	7 177 000 ZAR	372	291
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,75 % 31-01-2044	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	57 153 000 ZAR	3 688	2 867
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,75 % 28-02-2048	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	69 353 000 ZAR	4 663	3 459
Gouvernement de la Thaïlande 0,75 % 17-06-2024	Thaïlande	Gouvernements étrangers	5 701 000 THB	222	210
Gouvernement de la Thaïlande 1,45 % 17-12-2024	Thaïlande	Gouvernements étrangers	102 565 000 THB	4 235	3 779
Gouvernement de la Thaïlande 0,95 % 17-06-2025	Thaïlande	Gouvernements étrangers	7 067 000 THB	276	257
Gouvernement de la Thaïlande 3,85 % 12-12-2025	Thaïlande	Gouvernements étrangers	90 163 000 THB	4 262	3 458
Gouvernement de la Thaïlande 2,13 % 17-12-2026	Thaïlande	Gouvernements étrangers	85 145 000 THB	3 556	3 124
Gouvernement de la Thaïlande 1,00 % 17-06-2027	Thaïlande	Gouvernements étrangers	30 498 000 THB	1 113	1 070
Gouvernement de la Thaïlande 3,58 % 17-12-2027	Thaïlande	Gouvernements étrangers	34 239 000 THB	1 694	1 324
Gouvernement de la Thaïlande 2,88 % 17-12-2028	Thaïlande	Gouvernements étrangers	73 432 000 THB	3 358	2 742
Gouvernement de la Thaïlande 4,88 % 22-06-2029	Thaïlande	Gouvernements étrangers	65 459 000 THB	3 547	2 690
Gouvernement de la Thaïlande 1,60 % 17-12-2029	Thaïlande	Gouvernements étrangers	2 372 000 THB	93	82
Gouvernement de la Thaïlande 3,65 % 20-06-2031	Thaïlande	Gouvernements étrangers	36 491 000 THB	1 869	1 414
Gouvernement de la Thaïlande 3,78 % 25-06-2032	Thaïlande	Gouvernements étrangers	163 356 000 THB	7 561	6 348
Gouvernement de la Thaïlande 3,35 % 17-06-2033	Thaïlande	Gouvernements étrangers	17 371 000 THB	743	655
Gouvernement de la Thaïlande 1,60 % 17-06-2035	Thaïlande	Gouvernements étrangers	696 000 THB	29	22
Gouvernement de la Thaïlande 3,40 % 17-06-2036	Thaïlande	Gouvernements étrangers	59 121 000 THB	2 824	2 216
Gouvernement de la Thaïlande 4,26 % 12-12-2037	Thaïlande	Gouvernements étrangers	7 820 000 THB	459	317
Gouvernement de la Thaïlande 3,30 % 17-06-2038	Thaïlande	Gouvernements étrangers	60 915 000 THB	2 850	2 223
Gouvernement de la Thaïlande 3,80 % 14-06-2041	Thaïlande	Gouvernements étrangers	2 591 000 THB	142	100
Gouvernement de la Thaïlande 2,00 % 17-06-2042	Thaïlande	Gouvernements étrangers	35 234 000 THB	1 091	1 035
Gouvernement de la Thaïlande 3,45 % 17-06-2043	Thaïlande	Gouvernements étrangers	4 712 000 THB	203	171
Gouvernement de la Thaïlande 4,68 % 29-06-2044	Thaïlande	Gouvernements étrangers	35 994 000 THB	2 319	1 539
Gouvernement de la Thaïlande 2,88 % 17-06-2046	Thaïlande	Gouvernements étrangers	44 947 000 THB	1 716	1 448
Gouvernement de la Thaïlande 1,88 % 17-06-2049	Thaïlande	Gouvernements étrangers	40 320 000 THB	1 236	1 052

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 30 septembre 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement de la Thaïlande 4,00 % 17-06-2066	Thaïlande	Gouvernements étrangers	816 000 THB	53	32
Gouvernement de la Thaïlande 3,60 % 17-06-2067	Thaïlande	Gouvernements étrangers	80 855 000 THB	3 867	2 823
Gouvernement des Philippines 4,75 % 04-05-2027	Philippines	Gouvernements étrangers	70 590 000 PHP	2 004	1 608
Gouvernement des Philippines 2,88 % 09-07-2030	Philippines	Gouvernements étrangers	50 000 000 PHP	1 191	956
Gouvernement des Philippines 6,25 % 14-01-2036	Philippines	Gouvernements étrangers	460 000 000 PHP	13 101	10 599
The Hong Kong Mortgage Corp. Ltd. 2,70 % 09-02-2024	Hong Kong	Gouvernements étrangers	19 000 000 CNY	3 666	3 525
Groupe ING NV, taux variable 02-10-2023	Pays-Bas	Sociétés – Non convertibles	2 000 000 USD	2 714	2 717
Banque interaméricaine de développement 7,50 % 05-12-2024	Supranationales	s.o.	12 000 000 MXN	784	897
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 0 % 10-07-2024	Supranationales	s.o.	37 000 000 MXN	2 140	2 628
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 2,00 % 23-07-2025	Supranationales	s.o.	45 000 000 PHP	1 144	1 011
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 4,50 % 15-04-2026	Supranationales	s.o.	600 000 000 IDR	51	51
Société Financière Internationale 0 % 05-10-2023	Supranationales	s.o.	10 000 000 MXN	651	785
Société Financière Internationale 7,00 % 20-07-2027	Supranationales	s.o.	5 000 000 MXN	330	347
Société Financière Internationale 7,02 % 06-04-2028	Supranationales	s.o.	1 500 000 MXN	104	101
Banque de développement de la Corée 3,20 % 19-08-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	187	186
Kreditanstalt für Wiederaufbau 7,50 % 07-12-2023	Allemagne	Sociétés – Non convertibles	10 000 000 MXN	641	775
Kreditanstalt für Wiederaufbau 2,70 % 25-03-2024	Allemagne	Sociétés – Non convertibles	5 000 000 CNY	972	927
Bonos (Mexique) 7,75 % 13-11-2042	Mexique	Gouvernements étrangers	43 170 000 MXN	2 785	2 712
United Overseas Bank Ltd. 4,50 % 06-04-2032	Singapour	Sociétés – Non convertibles	7 000 000 CNY	1 354	1 343
Total des obligations				471 319	433 963
BILLETS À COURT TERME					
Gouvernement du Brésil 0 % 01-07-2024	Brésil	Gouvernements étrangers	17 000 000 BRL	3 932	4 242
Gouvernement du Brésil 0 % 01-01-2025	Brésil	Gouvernements étrangers	2 000 000 BRL	416	475
Gouvernement du Brésil 0 % 01-07-2025	Brésil	Gouvernements étrangers	37 000 000 BRL	7 638	8 395
Gouvernement du Brésil 0,00 % 01-01-2026	Brésil	Gouvernements étrangers	31 000 000 BRL	6 228	6 666
Gouvernement du Brésil 0 % 01-07-2026	Brésil	Gouvernements étrangers	32 000 000 BRL	6 658	6 534
Total des billets à court terme				24 872	26 312
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				496 191	460 275
Instruments dérivés (se reporter au tableau des instruments dérivés)					(110)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					(651)
Autres éléments d'actif moins le passif					3 721
Actif net attribuable aux porteurs de parts					463 235

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	93,7
Placements à court terme	5,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,8
Swaps	(0,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,1)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Corée du Sud	11,8
Chine	10,5
Malaisie	10,1
Brésil	9,8
Thaïlande	8,7
Autre	8,3
Indonésie	6,7
Afrique du Sud	6,6
Mexique	6,3
République tchèque	4,7
Royaume-Uni	4,5
Philippines	3,5
Colombie	2,9
Roumanie	2,7
Hongrie	2,2
Autres éléments d'actif (de passif)	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,1)

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations d'État étrangères	81,8
Obligations de sociétés	11,9
Billets à escompte de gouvernements étrangers à court terme	5,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,8
Autre	(0,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,1)

31 MARS 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	97,0
Trésorerie et placements à court terme	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	1,3

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Corée du Sud	11,4
Brésil	10,1
Malaisie	9,7
Thaïlande	9,5
Chine	8,7
Autre	8,4
Afrique du Sud	7,2
Mexique	6,4
Indonésie	5,6
République tchèque	4,6
Royaume-Uni	4,6
Philippines	3,6
Colombie	2,7
Roumanie	2,5
Hongrie	2,0
Trésorerie et placements à court terme	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	1,3

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations d'État étrangères	85,9
Obligations de sociétés	10,9
Trésorerie et placements à court terme	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	1,3
Obligations fédérales	0,2

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

au 30 septembre 2023

Tableau des contrats de swap

Note de crédit de la contrepartie	Nombre de contrats	Échéance	Rendement payé par le Fonds, en fonction de	Rendement reçu par le Fonds, en fonction de	Montant notionnel (en milliers de \$)	Profits latents (en milliers de \$)	Pertes latentes (en milliers de \$)
A	26 848 000	8 septembre 2025	USD-SOFR-COMPOSÉ	TRY-SOFR-COMPOSÉ	1 330	–	(97)
A	19 468 000	4 mai 2026	USD-SOFR-COMPOSÉ	TRY-SOFR-COMPOSÉ	964	–	(228)
Total des contrats de swap					2 294	–	(325)

Tableau des contrats de change à terme de gré à gré

Note de crédit de la contrepartie	Devise à recevoir (en milliers de \$)	Devise à remettre (en milliers de \$)	Date de règlement	Coût du contrat (en milliers de \$)	Juste valeur actuelle (en milliers de \$)	Profits latents (en milliers de \$)	Pertes latentes (en milliers de \$)
A	18 USD	(481) TRL	2 octobre 2023	(24)	(24)	–	–
AA	752 BRL	(151) USD	6 octobre 2023	206	203	–	(3)
AA	940 CLP	(1) USD	6 octobre 2023	1	1	–	–
AA	56 CZK	(3) USD	6 octobre 2023	3	3	–	–
AA	670 HUF	(2) USD	6 octobre 2023	3	2	–	(1)
AA	1 046 000 IDR	(69) USD	6 octobre 2023	93	92	–	(1)
AA	6 000 KOR	(5) USD	6 octobre 2023	6	6	–	–
AA	14 372 THB	(412) USD	6 octobre 2023	559	536	–	(23)
AA	376 USD	(1 555 600) COP	6 octobre 2023	(510)	(517)	–	(7)
AA	2 321 USD	(39 272) MXN	6 octobre 2023	(3 152)	(3 059)	93	–
AA	4 USD	(6 000) KOR	6 octobre 2023	(6)	(6)	–	–
AA	27 ZAR	(1) USD	6 octobre 2023	2	2	–	–
AA	125 000 PHP	(2 271) USD	19 octobre 2023	3 084	3 002	–	(82)
AA	441 USD	(25 000) PHP	19 octobre 2023	(599)	(600)	–	(1)
A	2 870 USD	(19 513) CNY	16 février 2024	(3 890)	(3 650)	240	–
Total des contrats de change à terme de gré à gré						333	(118)

Total des actifs dérivés

333

Total des passifs dérivés

(118)

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux 30 septembre 2023 et 2022 ou aux semestres clos à ces dates, à l'exception des données comparatives présentées dans les états de la situation financière et les notes annexes, qui se rapportent au 31 mars 2023, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/NEO Bourse (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») appartient à cent pour cent à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été établis selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour établir les états financiers annuels audités les plus récents du FNB, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2023. La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 13 novembre 2023.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, le gestionnaire aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du FNB de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du FNB dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du FNB en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 30 septembre 2023.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

Le FNB a déterminé qu'aucune incidence importante sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transmettant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 11 résume les détails des participations des FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du FNB.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation (suite)

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 30 septembre 2023 et 2022 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 30 septembre 2023, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la durée moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

10. Autres renseignements

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CKZ	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 25 juin 2019

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les parts en \$ CA ont été inscrites à la TSX sous le symbole QEBL le 24 octobre 2019. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 30 septembre 2023 était de 76,52 \$ (81,12 \$ au 31 mars 2023).

Les frais de gestion pour les parts en \$ CA sont de 0,45 %.

Au 30 septembre 2023, la valeur liquidative par part du FNB était de 77,20 \$ (81,02 \$ au 31 mars 2023), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 77,21 \$ (81,02 \$ au 31 mars 2023).

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

Total de la perte en capital \$	Total de la perte autre qu'en capital \$	Date d'échéance des pertes autres qu'en capital														
		2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	
83 265	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

c) Prêt de titres

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

	(\$)
30 septembre 2023	–
30 septembre 2022	–

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive EM Local Currency Government Bond Select NTR, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des obligations de gouvernements de marchés émergents libellées en monnaie locale.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	30 septembre 2023				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
BRL	45 624	26 313	203	72 140				
MYR	46 597	251	–	46 848				
CNY	50 148	209	(3 650)	46 707				
KOR	46 423	238	–	46 661				
IDR	46 359	–	92	46 451				
MXN	47 004	195	(3 059)	44 140				
THB	40 131	–	536	40 667				
ZAR	30 472	681	2	31 155				
PHP	21 958	–	2 402	24 360				
CZK	21 935	(200)	3	21 738				
COP	15 367	125	(517)	14 975				
RON	12 660	51	–	12 711				
HUF	10 655	–	2	10 657				
USD	7 476	(2 013)	4 009	9 472				
PEN	8 866	(310)	–	8 556				
CLP	8 454	16	1	8 471				
RUB	–	169	–	169				
TRL	146	–	(24)	122				
EUR	–	(223)	–	(223)				
Total	460 275	25 502	–	485 777				
% de l'actif net	99,4	5,5	–	104,9				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(24 289)	(5,2)	24 289	5,2

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change (suite)

Devise	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Incidence sur l'actif net			
					Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
BRL	18 953	25 083	69	44 105				
MXN	44 817	170	(1 423)	43 564				
KOR	42 158	208	973	43 339				
MYR	42 370	228	–	42 598				
IDR	41 951	–	80	42 031				
THB	41 736	–	5	41 741				
CNY	42 970	271	(1 614)	41 627				
ZAR	31 443	316	31	31 790				
PHP	22 188	–	(578)	21 610				
CZK	20 340	(246)	462	20 556				
COP	11 809	116	33	11 958				
RON	10 820	–	98	10 918				
HUF	9 387	46	15	9 448				
CLP	8 213	–	5	8 218				
PEN	7 951	33	15	7 999				
TRL	1 970	(2)	4 133	6 101				
USD	–	6 038	(2 304)	3 734				
RUB	–	209	–	209				
EUR	–	5	–	5				
Total	399 076	32 475	–	431 551				
% de l'actif net	91,2	7,4	–	98,6				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(21 578)	(4,9)	21 578	4,9

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt découlant de ses placements dans des obligations selon la durée jusqu'à l'échéance.

30 septembre 2023	Obligations (\$)	Instruments dérivés (\$)	Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
			(\$)	(%)	(\$)	(%)
Moins de 1 an	33 421	–				
1 an à 5 ans	148 566	2 294				
5 ans à 10 ans	127 044	–				
Plus de 10 ans	124 932	–				
Total	433 963	2 294				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(25 584)	(5,5)	25 584	5,5

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de taux d'intérêt (suite)

	Obligations (\$)	Instruments dérivés (\$)	Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
31 mars 2023			(\$)	(%)	(\$)	(%)
Moins de 1 an	20 217	–				
1 an à 5 ans	139 976	–				
5 ans à 10 ans	120 750	–				
Plus de 10 ans	118 133	–				
Total	399 076	–				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(24 660)	(5,6)	24 660	5,6

iv. Autre risque de prix

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, le FNB n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

v. Risque de crédit

Pour ce FNB, la plus forte concentration du risque de crédit se trouve dans les titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale à tout émetteur de titres de créance au 30 septembre 2023 était de 10,1 % de l'actif net du FNB (10,1 % au 31 mars 2023).

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, les titres de créance par note de crédit étaient les suivants :

Note des obligations*	30 septembre 2023	31 mars 2023
	% de l'actif net	% de l'actif net
AAA	4,2	3,7
AA	15,9	15,8
A	28,6	28,2
BBB	26,3	23,8
Inférieure à BBB	10,7	17,4
Sans note	8,0	8,1
Total	93,7	97,0

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	30 septembre 2023				31 mars 2023			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Obligations	–	433 963	–	433 963	–	399 076	–	399 076
Actifs dérivés	–	333	–	333	–	305	–	305
Passifs dérivés	–	(443)	–	(443)	–	(265)	–	(265)
Placements à court terme	–	26 312	–	26 312	–	25 083	–	25 083
Total	–	460 165	–	460 165	–	424 199	–	424 199

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2023	31 mars 2023
	(\$)	(\$)
Gestionnaire	–	–
Autres fonds gérés par le gestionnaire	188 302	195 885
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	240 295	229 851

h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs comme une faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant n'a été compensé dans les états financiers.

	30 septembre 2023			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	333	(93)	–	240
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(118)	93	–	(25)
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	215	–	–	215

	31 mars 2023			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	305	(74)	–	231
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(265)	74	–	(191)
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	40	–	–	40

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, le Fonds ne présentait aucun placement dans des fonds sous-jacents.